

Commune de SAINT-GILLES
Madame Cathy MARCUS
Echevine de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 13104/2008-061
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.178/s.437
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Paul Henri Spaak, 7. Placement d'une enseigne en toiture.
(Correspondant : Mme Vandeville)

En réponse à votre lettre du 16 juin, sous référence, reçue le 18 juin 2008, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 25 juin 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'installation d'une enseigne de type néon en lettrage découpé en toiture du bâtiment des éditions du Lombard, soit le bâtiment sur lequel se dresse déjà l'enseigne de Tintin et Milou, classée comme monument (arrêté du 01/06/2006).

Selon les prescriptions du RRU, l'enseigne placée sur un toit ou une terrasse en tenant lieu peut être autorisée en zones interdite et restreinte à condition que :

- les activités signalées occupent au moins la moitié du bâtiment ;
- la hauteur du dispositif n'excède pas 20 % de la hauteur de la façade avec un maximum de 4 m ;
- l'enseigne ne soit réalisée qu'au moyen de lettres ou de signes découpés dissimulant le mieux possible ses fixations sur le support et sans autres panneaux de fond que ceux strictement nécessaires à la dissimulation des supports de base ;
- avoir un développement inférieur aux 2/3 du développement de la façade principale ;
- être parallèle au front de bâtisse.

Etant donné que le dispositif prévu répond aux prescriptions du RRU, qu'il est relativement discret et ne fera pas concurrence à l'enseigne classée voisine et qu'il présente un lien direct et logique avec l'enseigne classée (il mentionne le nom de la maison d'édition de Tintin), la Commission souscrit à la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY